

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 23841

présenté par

Mme Untermaier, M. Vallaud, Mme Rabault, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet,  
Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout,  
M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib,  
M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin,  
Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe,  
Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 15**

À l'alinéa 2, substituer aux références :

« , L. 642-4-1 et L. 651-1 »,

la référence :

« et L. 642-4-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise, par coordination avec les amendements excluant la profession d'avocat du système universel de retraite, à exclure ceux-ci des dispositifs de transition prévus à l'article 15.